



Englobe

Sols Matériaux Environnement

Mémoire

Consultation publique Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2016-2020 de la Communauté métropolitaine de Québec

Présenté par
Alain Robichaud Vice-président
Centres régionaux de traitement de sols et de la biomasse

Date : Février 2016

AVANT PROPOS

Englobe est considérée depuis plus de 50 ans comme un leader incontesté dans le domaine des sols, des matériaux et de l'environnement. Elle possède une expérience considérable et une équipe pluridisciplinaire composée de plus de 1 600 employés répartis dans plusieurs places d'affaires au Québec, au Canada et en Europe. Englobe est une entreprise québécoise dont le siège social est situé dans la Ville de Québec. Elle est également détenue par un fonds d'investissement canadien privé et par la Caisse de dépôt et de placements du Québec.

Notre entreprise compte plus de 35 années d'expérience dans la transformation de matières et résidus organiques en produits à valeur ajoutée. Plus de 100 000 tonnes de résidus organiques sont compostés annuellement sur nos centres régionaux de valorisation de la biomasse (centres de compostage). Notre entreprise gère également près de 1 million de tonnes de résidus annuellement pour les municipalités et le secteur privé.

Nous sommes propriétaires du centre de compostage de Saint-Henri-de-Lévis qui valorise entre autres les résidus verts de l'agglomération de Québec. Ce site est la plus grande installation du genre dans l'est du Canada.

INTRODUCTION

D'entrée de jeu nous aimerions remercier la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) de nous donner la chance de nous exprimer au sujet du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2016-2021.

Bien que le projet présenté nous permet d'apprécier les efforts qui ont été faits par les différentes municipalités à ce jour en ce qui a attiré à la gestion des matières résiduelles, force est de constater que les objectifs ciblés sont ambitieux.

Le bannissement des matières organiques de l'enfouissement n'est pas une mince tâche et pose de nombreux défis. Nous sommes d'avis que nous pouvons mettre à profit notre expérience et nos connaissances du domaine de la gestion des matières résiduelles en collaborant avec la CMQ dans la recherche de solutions à ces différents défis.

En tant que joueur important en valorisation des matières organiques de la grande région de Québec, c'est dans un esprit d'ouverture et de collaboration que nous participons à ce processus de consultation. Nous désirons y amener des commentaires constructifs qui aideront la CMQ dans la poursuite de ses objectifs.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

De par la nature de nos activités, les aspects du PMGMR qui touchent les matières résiduelles organiques nous interpellent plus particulièrement. À cet effet, dans le projet on indique que : «Les programmes municipaux de gestion des matières organiques sont embryonnaires sur le territoire de la CMQ». Nous comprenons donc que tout est à construire pour les municipalités de la CMQ en ce qui concerne les matières organiques.

Plusieurs technologies sont disponibles pour la gestion de ces matières, tant pour les résidents que pour les ICI. Nous pouvons comprendre que le choix de technologies à adopter

peut s'avérer difficile pour les municipalités d'un territoire aussi grand que celui de la CMQ. Effectivement, une multitude de données sont à prendre en considération, ce qui complique les choses.

Dans cet optique, il nous apparaît essentiel que la CMQ détienne toutes les informations nécessaires afin de prendre une décision éclairée par rapport aux différents moyens qui s'offrent à elle pour la gestion de ses matières résiduelles.

Prenons par exemple le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC), qui selon nous, est un programme qui subventionne des moyens, des technologies bien précises et non des résultats. Nous sommes d'avis que d'autres technologies et d'autres solutions de recyclage concrètes, éprouvées et disponibles sur le marché méritent d'être considérées par la CMQ puisqu'elles peuvent s'avérer plus économiques, même si elles ne sont pas admissibles au PTMOBC et/ou s'avérer plus efficace pour atteindre les objectifs fixés.

En tant qu'entreprise œuvrant dans le domaine de la valorisation depuis plusieurs années, nous détenons différentes données qui pourraient servir les municipalités dans leur processus décisionnel. Nous proposons donc à la CMQ, dans un esprit de collaboration, de partager ces données avec ses municipalités.

ORIENTATIONS DU PLAN 2016-2020

Le PMGMR articule son action autour de six grandes orientations. Trois d'entre-elles ont attirées notre attention :

1. Réduire les quantités de matières éliminées en valorisant les matières organiques et en poursuivant le recyclage.

Pour nous, la meilleure façon de détourner des matières résiduelles de l'élimination est sans contredit la valorisation des matières organiques. Selon nous, cette orientation sera déterminante dans la réussite de l'atteinte des objectifs du PMGMR.

2. Favoriser l'adhésion et la participation de la population et des entreprises aux objectifs du PMGMR, notamment par L'ISÉ et la mise en place de services adaptés et de tables de concertation.

Nous sommes convaincus que la communication demeure la clé pour la mise en place des mesures de ce PMGMR. L'ISE demeure une des meilleures façons d'augmenter la qualité du tri à la source pour assurer un gisement de matières le plus pur possible.

3. Favoriser l'acceptabilité sociale des mesures prévues au PMGMR.

Il nous apparaît important de demander plus de précision quant aux mesures que la CMQ compte mettre de l'avant pour cette orientation. Puisque l'objectif de la politique gouvernementale est de bannir l'élimination de matières résiduelles et que la CMQ souhaite y souscrire, cette dernière devrait faire preuve de leadership et proposer des mesures concrètes en ce sens. En effet, elle devrait promouvoir la valorisation et non l'élimination des matières.

MESURES PROPOSÉES AU PMGMR 2016-2020

Il va sans dire que nous sommes principalement interpellés par les mesures qui portent sur les matières résiduelles organiques. Nos commentaires portent donc sur cette section qui comprend les mesures 19 à 24.

Mesure 19 : Doter le territoire d'infrastructures de traitement des matières organiques (incluant les boues)

Nous comprenons que l'accès à des installations capables de traiter les matières organiques générées par les municipalités de la CMQ, soit 155 000 tonnes, est un enjeu de taille. La CMQ n'aura pas nécessairement à se doter d'infrastructures, mais devra avoir à sa disposition des solutions et/ou des infrastructures diversifiées afin de répondre aux besoins spécifiques des différentes municipalités qui la composent.

Présentement, il existe des installations non loin du territoire de la CMQ qui sont en mesure de traiter ces matières. Qui plus est, pour ce qui est des boues municipales, des solutions de valorisation éprouvées existent actuellement, qui permettraient à la CMQ d'atteindre son objectif de 71% de valorisation. Que ce soit par la valorisation au champ ou en site dégradé, le compostage, la cogénération, de nombreuses options pour détourner ces boues de l'incinérateur, sans qu'elles aient à subir de transformation, sont disponibles actuellement.

Nous sommes donc d'avis que la piste d'action proposée, soit d'évaluer la possibilité et les coûts de traitement dans les installations hors territoire, devrait être sérieusement envisagée par la CMQ. Une évaluation de la sorte, par une entité indépendante, permettrait à la CMQ de se donner un portrait réel des possibilités qui s'offrent à elle.

Dans l'attente des résultats d'une telle évaluation, la CMQ pourrait commencer dès maintenant à valoriser des matières résiduelles organiques, que ce soit en plus petite

quantité ou par un projet-pilote. Cette avenue lui permettrait d'évaluer avec des données réelles les différentes options possibles.

Selon les indications du PMGMR, la CMQ envisage la construction d'une usine de biométhanisation pour le traitement de ces mêmes matières. La CMQ devra prendre en considération le fait que le traitement des matières résiduelles organiques par biométhanisation produit un résidu : le digestat. Afin d'éviter l'enfouissement de ce résidu, la CMQ devra trouver des façons de le valoriser. D'autant plus, ce digestat devra être transporté pour permettre sa valorisation. Il nous apparaît essentiel, que ces aspects, en plus des coûts associés au traitement par biométhanisation soient pris en considération par la CMQ dans son choix de technologies pour le traitement de ses matières résiduelles organiques.

Si elle désire aller de l'avant avec une usine de biométhanisation, un plan d'action qui assurera des débouchés pour les résidus qu'engendre ce procédé devra nécessairement être développé pour éviter qu'ils ne se retrouvent à l'enfouissement. Parce que les efforts de transformation des matières résiduelles n'auront servi à rien et ne permettront pas à la CMQ d'atteindre ses objectifs si ces résidus étaient enfouis.

Selon nous, une étude spécifique sur la valorisation de ces résidus devrait être menée par la CMQ.

Mesure 20 : Implanter un service de collecte municipale et de tri des matières organiques sur l'ensemble du territoire

Il peut s'avérer complexe pour les représentants d'un territoire de l'ampleur de la CMQ de choisir une seule méthode de collecte et de tri des matières organiques qui puisse satisfaire les besoins de chacun. Dans certains secteurs, il pourrait être plus stratégique de considérer la collecte par bac, dans d'autres, par sacs de couleur selon la matière à traiter. En effet, différents scénarios pourraient être envisageable dépendamment du secteur ou du type de client servi.

Peu importe la technologie choisie, le tri demeure un composante très importante de la gestion des matières organiques. La CMQ devra mettre en place la meilleure stratégie possible pour en arriver à un gisement contenant le moins de contaminants possibles afin d'éviter l'enfouissement.

En effet, la qualité des matières a un impact direct sur la performance quel que soit le type de traitement. Ainsi, une qualité qui varie beaucoup, est susceptible d'entraîner certaines problématiques dans des procédés mécanisés automatisés.

Cela dit, nous sommes d'avis, tel qu'il est proposé pour cette mesure, que la CMQ gagnerait à évaluer tous les scénarios qui peuvent se présenter à elle quant à la collecte et au tri des matières organiques sur son territoire. Cette évaluation permettrait de mettre en lumière les risques reliés aux différents types traitements et à leurs technologies associées.

Afin de l'appuyer dans cette évaluation et collaborer à la mise en place de méthodes appropriées, nous offrons encore notre collaboration pour partager avec la CMQ, des données sur différentes méthodes de tri.

Mesure 21 : Faire connaître la performance environnementale des projets de traitement des matières organiques

Nous croyons important de diffuser les résultats d'études de ces projets aux intervenants concernés comme proposé. Il pourrait également être intéressant de pouvoir comparer les résultats de performance des projets du territoire de la CMQ avec ceux d'autres territoires qui utilisent des technologies similaires, par exemple avec Rivière-du-Loup et Saint-Hyacinthe pour la biométhanisation.

Malgré le fait que la performance environnementale des projets de traitement des matières organiques soit une donnée qui préoccupe ses citoyens, les informations diffusées par la CMQ devraient aussi inclure les différentes données économiques de ces projets, par exemple les coûts, le nombre d'emplois, etc.

La CMQ pourrait également utiliser ces informations comme moyen de sensibilisation auprès de ses citoyens quant aux bonnes pratiques à adopter en ce qui concerne la collecte des matières résiduelles.

Mesure 22 : Mettre en place un mécanisme de concertation et d'échanges réunissant les acteurs de la filière des matières organiques

Par l'ampleur de nos activités, notre entreprise détient une expertise unique dans la grande région de Québec quant à la gestion des matières résiduelles organiques et leur valorisation. Nous croyons que les différents acteurs de la CMQ pourraient grandement bénéficier de notre présence sur le chantier de travail proposé. Ainsi, nous croyons à propos de proposer à la CMQ qu'Englobe puisse avoir une place dans ce lieu d'échange afin de pouvoir partager nos idées et solutions avec différents acteurs de la filière des matières organiques.

Mesure 23 : Organiser des campagnes annuelles d'ISE ciblées selon la clientèle

L'information, la sensibilisation et l'éducation sont des éléments importants pour assurer la bonne gestion à la source des matières résiduelles. Il serait intéressant pour les citoyens et les représentants des ICI d'avoir la possibilité de visiter les différentes installations qui servent à gérer les différentes matières. Nous croyons que la CMQ devrait envisager l'organisation de journées portes ouvertes comme moyen de sensibilisation pour ces derniers.

Nous sommes également d'avis que la sensibilisation devrait être faite sur une base régulière. D'ailleurs, il appert nécessaire pour nous que le cycle de vie des matières résiduelles soit bien compris de tous. En effet, nous sommes convaincus que les acteurs

sauraient mieux répondre aux consignes s'ils étaient bien informés du cycle collecte-transformation-valorisation.

Nous comprenons que la majorité des citoyens et des ICI présents sur le territoire de la CMQ n'ont jamais fait de tri de matières organiques. Il sera d'autant plus important d'effectuer une sensibilisation très soutenue pendant la première année de collecte de ces matières. Il est également suggéré à la CMQ d'élaborer une formule d'accompagnement, que ce soit par un guide, des formations ou autre, pour les représentants des ICI qui auront à gérer les matières organiques.

Mesure 24 : Mettre en place des mesures incitatives favorisant la participation

Nous ne sommes pas contre cette idée de mesures incitatives. Cependant, il nous apparaît important d'ajouter que la CMQ devra développer un bon processus de contrôle pour que celles-ci soient efficaces.

En effet, il ne faudrait pas que les générateurs de matières détournent leurs matières résiduelles en les mélangeant avec des matières organiques parce qu'ils bénéficieraient ainsi d'incitatifs. On risquerait de voir une diminution de la qualité du tri à la source, ce qui aurait pour effet d'affecter la pureté du gisement, et donc de rendre son traitement plus difficile.

CONCLUSION

La CMQ devra bientôt faire des choix par rapport à l'avenue qu'elle souhaite entreprendre pour le traitement de ses matières résiduelles. Il sera alors essentiel pour elle d'avoir en main toute les données nécessaires pour qu'elle puisse faire des choix éclairés. À cette fin, il nous apparaît important que les études suggérées dans le PMGMR soient menées à terme avant toute prise de décision. Des tests ou projets-pilotes pourraient également avoir une influence sur le choix des technologies à utiliser.

Nous demandons à la CMQ de demeurer ouverte quant aux différentes options possibles, et que ses décisions soient prises dans le meilleur intérêt de ses citoyens.

Nous tenons encore à remercier la CMQ pour cette participation et réitérons notre volonté de collaboration future.